

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10409
3 décembre 1971
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 3 DECEMBRE 1971, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LES REPRESENTANTS PERMANENTS DE L'ALGERIE, DE L'IRAK, DE
LA REPUBLIQUE ARABE LIBYENNE ET DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
POPULAIRE DU YEMEN

D'ordre de nos gouvernements, nous demandons que le Conseil de sécurité se réunisse d'urgence pour examiner la dangereuse situation qui s'est créée dans la région du golfe Persique par suite de l'occupation, le 30 novembre 1971, par les forces armées iraniennes des îles d'Abou Moussa de la Grande-Tumb et de la Petite-Tumb.

Nous demandons également à être autorisés à participer sans droit de vote aux délibérations du Conseil.

(Signé) Le représentant permanent de l'Algérie
Le représentant permanent de l'Irak
Le représentant permanent de la République
arabe libyenne
Le représentant permanent de la République
démocratique du Yémen

